

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00502 Numéro SIREN : 841 458 227 Nom ou dénomination : A.S.S. EXOTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2024 sous le numéro de dépôt 539

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			☐		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL A.S.S. EXOTIQUE 34 AVENUE JEAN JAURES 60290 RANTIGNY France	34 AVENUE JEAN JAURES 60290 RANTIGNY
SIRET 84145822700011	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	COMMERCE D'ALIMENTATION GÉNÉRALE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	----------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI
Si oui, indication du logiciel utilisé	CIEL
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 22042021 Lieu : RANTIGNY
	Qualité : GÉRANTE
	Nom du signataire : MME ARUNASALAM SIVAPRIYA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :							
	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
1	2	3	4	5	6	7	8		
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLt réalisée au cours de l'exercice				
					MVLt restant à reporter				

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012020 ET CLOS LE 31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société à responsabilité limitée SARL A.S.S.

34 AVENUE JEAN JAURES

60290 RANTIGNY

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 22042021

Signature,

Nom et qualité du signataire

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

[illegible]

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.S.S. EXOTIQUE</u>										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>34 AVENUE JEAN JAURES 60290 RANTIGNY</u>															
SIREN <u>8 4 1 4 5 8 2 2 7</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>					
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 0 2 0</u>					
ACTIF										Brut 1					
										Amortissements-Provisions 2					
										Net 3					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles									010		012			
	Fonds commercial *														
	Autres *									014		016			
	Immobilisations corporelles *									028		030			
	Immobilisations financières * (1)									040	1 500	042		1 500	
Total I (5)									044	1 500	048		1 500		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050		052		
		Marchandises *									060	8 941	062		8 941
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068		070		
		Autres* (3)									072	153	074		153
	Valeurs mobilières de placement									080		082			
	Disponibilités									084	1 291	086		1 291	
Charges constatées d'avance*									092		094				
Total II									096	10 385	098		10 385		
Total général (I + II)									110	11 885	112		11 885		
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120		1 500			
	Écarts de réévaluation									124					
	Réserve légale									126					
	Réserves réglementées*									130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)									132					
	Report à nouveau									134		(717)			
	Résultat de l'exercice									136		416			
	Provisions réglementées									140					
	Total I									142		1 199			
Provisions pour risques et charges									Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166		1 765			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 8 608)									172		8 921			
Produits constatés d'avance									174						
Total III									176		10 687				
Total général (I + II + III)									180		11 885				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.S.S. EXOTIQUE

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
[3][1][1][2][2][0][2][0]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	92 190	
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	92 190	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	74 300	
	Variation de stock (marchandises)*				236	(818)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	19 156	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	313	244	636	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	93 274	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(1 084)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290	1 500	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	416	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	416	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. I Déficit col. 2	352	416	354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
Déficits antérieurs reportables : * 717 dont imputés sur le résultat :				360	416		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. I Déficit col. 2	370		372		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL A.S.S. EXOTIQUE

[illegible]

TMG BUREAUTIQUE
161 AV PAUL VAILLANT COUTURIER
93120 LA COURNEUVE

V/Réf : 6100833

Paris, le 18 décembre 2023,

Facture n° **2023FA0485723** (clé 0508530)

**Référence à reporter pour toute
correspondance et règlement**

Article	Description	Ref	Cle	N
RS 463.00 i	Dossier dématérialisé refusé - ref. 101 (INPI) sur VICTOR X	1 G75556224858	1	
	<i>Droits de Greffe</i>			1,13
RS 788.00 i	Dépôt d'actes constitutifs de société, y inclus le certificat de dépôt sur VICTOR X / 2023B42522 / 982450413	52 2023R156193	1	
	<i>Droits de Greffe</i>			6,69
RB 101.30 i	Déclaration dématérialisée des informations relatives aux bénéficiaires effectifs lors de la demande d'immatriculation ou par les personnes morales immatriculées à compter du 1 août 2017 sur VICTOR X / 2023B42522 / 982450413	84-1 J75556224858	1	
	<i>Droits de Greffe</i>			17,84
RS 500.02 i	Immatriculation de société commerciale avec création d'établissement sur VICTOR X / 2023B42522 / 982450413	42 G75556224858	1	
	<i>Droits de Greffe</i>			24,52
	<i>BODACC</i>			0,00
Total H.T.				50,18
T.V.A. 20%				10,04
Total T.T.C. / Total N.T.				60,22 0,00
Total (en euros)				60,22

Tarif fixé par arrêté du 28 février 2020

Entrepreneurs : soyez vigilants

Les entreprises immatriculées au registre du commerce et des sociétés reçoivent des offres de sociétés privées
en vue de l'inscription sur divers registres. Ces offres sont purement commerciales, et n'ont aucun caractère obligatoire.
En cas de doute, contactez le greffe du tribunal de commerce.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL A.S.S. EXOTIQUE

[illegible]

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : VICTOR X

Numéro RCS : 982 450 413

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Numéro Gestion : 2023B42522

Adresse : 44 R D ORSEL
75018 PARIS

Numéro du Dépôt : 2023R156193 (2023 156201) Date du dépôt : 18/12/2023

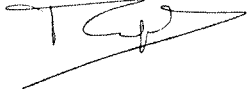
1 - Type d'acte : Statuts constitutifs
Date de l'acte : 05/12/2023

2 - Type d'acte : Attestation de dépôt des fonds
Date de l'acte : 05/12/2023

Nous vous invitons à lire attentivement le présent récépissé de dépôt. Si vous constatez une erreur matérielle, veuillez nous envoyer un message à l'adresse email serviceclient@greffe-tc-paris.fr

Délivré à Paris le 18 décembre 2023

le greffier,



Désignation de l'entreprise : SARL A.S.S. EXOTIQUE

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 500	482		484		486	1 500				
TOTAL		490	1 500	492		494		496	1 500				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values				
									Court terme*	Long terme			
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL				596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Registre des bénéficiaires effectifs

code monétaire et financier – partie réglementaire - Livre V Titre VI chapitre 1er Section 9

Copie intégrale des informations déclarées

code monétaire et financier - articles L.561-46 al.1&3 et R.561-56

à jour au 18 décembre 2023

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE OU DE L'ENTITE

Immatriculation au RCS, numéro 982 450 413 R.C.S. Paris

Dénomination ou raison sociale **VICTOR X**

INFORMATIONS RELATIVES AU(X) BENEFICIAIRE(S) EFFECTIF(S)

Nom, prénoms Philip Ilakiya

Date et lieu de naissance Le 29/11/2003 à Aubervilliers (93)

Nationalité Française

Adresse personnelle 75 rue des Cascades 75020 Paris

Modalités du contrôle exercé sur la société ou l'entité immatriculée Selon les dernières informations déclarées, détention du capital de 50% se décomposant ainsi:

-50% en détention directe en pleine propriété

Selon les dernières informations déclarées, détention des droits de vote de 50% se décomposant ainsi:

-50% en détention directe en pleine propriété

Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif 15/12/2023

Nom, prénoms Victor Xavier

Date et lieu de naissance Le 13/09/1981 à Jaffna (Sri Lanka)

Nationalité Sri-Lankaise

Adresse personnelle 95 avenue de la Division Leclerc 93350 Le Bourget

Modalités du contrôle exercé sur la société ou l'entité immatriculée Selon les dernières informations déclarées, détention du capital de 50% se décomposant ainsi:

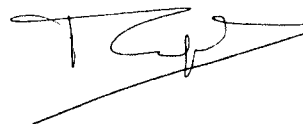
-50% en détention directe en pleine propriété

Selon les dernières informations déclarées, détention des droits de vote de 50% se décomposant ainsi:

-50% en détention directe en pleine propriété

Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif 15/12/2023

Le Greffier



Désignation de l'entreprise : SARL A.S.S. EXOTIQUE

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	717
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	
Déficits imputés	983	416
Déficits reportables	984	301
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	301

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

L'intégralité de ces informations n'est pas accessible au public. Leur délivrance est faite aux seules personnes habilitées
définies à l'art. L. 561-46 al. 3 et 4 du code monétaire et financier

Désignation de l'entreprise :	SARL A.S.S. EXOTIQUE			Néant	☒	*
Exercice ouvert le :	01012020	et clos le :	31122020	Durée en nombre de mois	1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376		
	dont apprentis			657		
	dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105		
	TOTAL 1			106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
	TOTAL 2			144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				121		
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.				133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
	TOTAL 3			152		
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3			137		
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)				117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)				020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		
Effectifs au sens de la CVAE *				023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence	024	du		160	au	
Date de cessation				186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 4 1 4 5 8 2 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.S.S. EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 34 AVENUE JEAN JAURES

CODE POSTAL 60290

VILLE RANTIGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ALAKARASA Prénom(s) SUTHARANNom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 50Naissance : Date 26011977 N° Département 99 Commune KILINOCHCHI Pays

Adresse : N° 04 Voie PARC DE LA NOUE

Code Postal 93240 Commune VILLEPINTE Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique SANTHANALEDCHUMANAN Prénom(s) SIVAPRIYA

Nom marital ARUNASALAM % de détention 50 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 02041984 N° Département 99 Commune KALUWANCHIKUDY Pays

Adresse : N° 01 Voie ALLÉE JULES VERDINES

Code Postal 93390 Commune CLICHY-SOUS-BOIS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

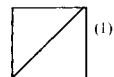
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 4 1 4 5 8 2 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.S.S. EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 34 AVENUE JEAN JAURES

CODE POSTAL 60290

VILLE RANTIGNY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SARL A.S.S. EXOTIQUE

**34 AVENUE JEAN JAURES
60290 RANTIGNY**

**Au Capital de 1 500, 00 €uros
R. C. S. Beauvais : 841 458 227**

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Trois et le 18 Décembre à 11 Heures, les associés de la **SARL A.S.S. EXOTIQUE**, au Capital de **1 500,00 Euros**, s'est sont réunis au siège social de la société au **34 Avenue Jean Jaures – 60290 Rantigny**, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Etaient présents :

Madame SANTHANALEDCHUMANAN Sivapriya-----50 Parts

Monsieur ALAKARASA Suthaharan-----50 Parts

L'assemblée est présidée par **Madame SANTHANALEDCHUMANAN Sivapriya**, gérante associée, il est constaté que les associés présents détiennent ensemble **100 Parts Sociales** soit la totalité du capital, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

Le texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des comptes des exercices clos le 31/12/2020

2. Quitus à la gérance

3. Affectation du résultat

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les Associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

1ère RESOLUTION :

L'assemblée des associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la société pour la période du **01/01/2020 au 31/12/2020**, et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, a savoir:

TOTAL DU BILAN AU 31. 12. 2020-----	11 885 Euros
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION-----	92 190 Euros
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION -----	93 274 Euros
RESULTAT D'EXPLOIATATION-----	1 084 (Déficit)
RESULTAT NET-----	416 (Bénéfice)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

2ème RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **Madame SANTHANALEDCHUMANAN Sivapriya**, gérante, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de exercice clôt le **31/12/2020**, soit **416 €uros de Bénéfice**, comme suit les **Reports à Nouveau**.

4ème RESOLUTION :

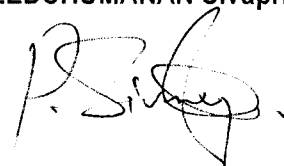
La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Président de séance, le Gérant et les Associés.

Fait à Rrantigny
Le 18/12/2023

Mme SANTHANALEDCHUMANAN Sivapriya

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Sivapriya', written in a cursive style.

Mr ALAKARASA Suthaharan

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Suthaharan', written in a cursive style.

SARL A.S.S. EXOTIQUE

**34 AVENUE JEAN JAURES
60290 RANTIGNY**

**Au Capital de 1 500, 00 Euros
R. C. S. Beauvais : 841 458 227**

Messieurs,

L'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 fait obligation de présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport sur l'exécution des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérant ou associés.

Je vous rappelle que la loi a prévu que l'assemblée statue sur ce rapport et que le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

La loi dispose cependant que ces obligations ne s'imposent pas dès lors que les conventions portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

En application de ces dispositions, je vous informe des effets des conventions qui se sont conclues au cours de l'exercice du **01/01/2020 au 31/12/2020**.

Convention conclue entre avec le **SARL A.S.S. EXOTIQUE** et Madame **SANTHANALEDCHUMANAN Sivapriya** gérante associée de la société.

Madame SANTHANALEDCHUMANAN Sivapriya, gérante associée, n'a perçu aucune somme au cours de l'exercice.

Fait à **Rrantigny**
Le **18/12/2023**

Mme SANTHANALEDCHUMANAN Sivapriya



**SARL R.T MULTISERVICES
37 RUE GABRIELLE
93700 DRANCY**

Tél: 09.75.72.50.63

Mél: tmgbureautique01@gmail.com

Siret: 884 029 646

A La Courneuve, le 19.12.2023

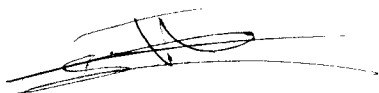
POUVOIR

**Je soussigné (e), SANTHANALEDCHUMANAN, gérant de la SARL ASS EXOTIQUE sis au 34
AV JEAN JAURES 60290 RANTIGNY**

**Donne pouvoir à la SARL RT MULTISERVICES, sise au 37 rue gabrielle 93700 DRANCY,
représentée par MME SARAVANAMUTHU THARSINI**

**- d'effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès du REGISTRE DU COMMERCE ET
DES SOCIETES ET REPERTOIRE DE METIERS.**

**LE MANDATAIRE
("accepté" et signature)**

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

**LE MANDANT
(bon pour pouvoir et signature)**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent 'P' followed by a cursive name.